



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil régional normal :**

**N° NV268 - 08 OCTOBRE 2015**

# SOMMAIRE

## **Agence régionale de santé (ARS)**

2015280-0002 - Décision N°DSP-CSSPSS-2015-304 portant modification d'une autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments

2015280-0012 - ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-080 CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

## **Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)**

2015281-0002 - Arrêté accordant à HERMITAGE - LES LOCATAIRES - SCI LES DAMIERS l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme

## **Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

2015280-0008 - ARRETE portant publication de la liste nominative des membres du Conseil d'administration de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France

2015280-0010 - ARRETE portant modification de l'arrêté n° 2010-1203 du 24 novembre 2010 modifié fixant la liste nominative des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome du Bourget



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015280-0002**

Signé le mercredi 07 octobre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

Décision N°DSP-CSSPSS-2015-304 portant modification d'une autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments

Direction de la Santé Publique

Pôle Veille et Sécurité Sanitaires

Département contrôle et sécurité sanitaires  
des produits et des services de santé

**Décision N°DSP-CSSPSS-2015-304  
portant modification d'une autorisation de création d'un site internet  
de commerce électronique de médicaments**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1111-8, L.5121-5, L.5125-33 à L.5125-41 et R.5125-70 à R.5125-74 ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2015-255 du 17 août 2015 portant délégation de signature de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Laurent CASTRA, Directeur de la santé publique ;

Vu l'arrêté n°DSP-CSSPSS-2014-012 en date du 12 février 2014 ayant autorisé la création d'un site internet de commerce électronique de médicaments à l'adresse [www.pharmaciehomeo.meilleures-pharmacies.com](http://www.pharmaciehomeo.meilleures-pharmacies.com) rattaché à la licence n°75#001545 de l'officine de pharmacie sise 31, rue d'Amsterdam à PARIS (75008), dont Madame Christine CABRET, Messieurs Eric MYON, Jean SCHIES, Jean-Pierre TAUZET sont titulaires ;

Vu l'arrêté n°DSP-CSSPSS-2014-077 en date du 18 avril 2014 autorisant les titulaires de l'officine à modifier l'adresse de leur site internet dont le nouvel intitulé était [www.pharmaciehomeo.meilleurespharmacies.com](http://www.pharmaciehomeo.meilleurespharmacies.com), rattaché à la licence n°75#001545 de l'officine ;

Vu le courrier en date du 7 septembre 2015 par lequel Monsieur Eric MYON déclare une nouvelle modification substantielle des éléments de l'autorisation de commerce électronique de médicaments et de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments ;

Considérant que la modification substantielle des éléments de l'autorisation de commerce électronique de médicaments consiste en un changement du nom de domaine associé au site internet autorisé ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'autorisation initiale de commerce électronique de médicaments déjà modifiée pour tenir compte de ce changement ;

Considérant que les conditions d'exploitation du site internet de commerce électronique de médicaments sont pour le reste inchangées ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Christine CABRET, Messieurs Eric MYON, Jean SCHIES, Jean-Pierre TAUZET, pharmaciens, sont autorisés à modifier l'adresse de leur site internet de commerce électronique de médicaments rattaché à la licence n°75#001545 de l'officine de pharmacie sise 31, rue d'Amsterdam à PARIS (75008) dont ils sont les titulaires. L'adresse du site intitulée [www.pharmaciehomeo.meilleures-pharmacies.com](http://www.pharmaciehomeo.meilleures-pharmacies.com) devient [www.pharmaciehomeo.com](http://www.pharmaciehomeo.com).

**Article 2** : Toute modification substantielle des conditions d'exploitation ainsi que la suspension ou la cessation d'exploitation du site internet autorisé par la présente décision devront faire l'objet d'une information immédiate au directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France et au conseil régional d'Ile-de-France de l'ordre des pharmaciens.

**Article 3** : La cessation d'activité de l'officine de pharmacie exploitée sous la licence n°75#001545 entraînera la fermeture du site internet autorisé par la présente décision.

**Article 4** : Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**Article 5** : La présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 7 octobre 2015

Pour le Directeur Général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,

le Directeur de la santé publique

**SIGNE**

Laurent CASTRA



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015280-0012**

Signé le mercredi 07 octobre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-080 CONSTATANT LA CESSATION  
DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-080  
CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE  
PHARMACIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-7, R.5125-30 et R.5132-37 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/301 du 18 septembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 1er avril 1965, portant octroi de la licence n°93#002157 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 33 rue Fontaine à BONDY (93140) ;
- VU le courrier en date du 16 septembre 2015 par lequel Monsieur Jean-Pierre ROSIER déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine sise 33 rue Fontaine à BONDY (93140) dont il est titulaire ;
- CONSIDERANT que le pharmacien déclare cesser définitivement l'activité de l'officine dont il est titulaire à compter du 30 septembre 2015 au matin ;
- CONSIDERANT que le pharmacien précise ne pas être en mesure de remettre l'exemplaire original de sa licence à l'Agence régionale de santé ;

**ARRETE**

ARTICLE 1er : La cessation définitive d'activité à compter du 30 septembre 2015 de l'officine de pharmacie exploitée par Monsieur Jean-Pierre ROSIER, sise 33 rue Fontaine à BONDY, est constatée.

La licence n°93#002157 sera caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux



mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 07 Octobre 2015

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France  
et par délégation,

L'Adjoint au Directeur du Pôle ambulatoire  
et services aux professionnels de santé,

**signé**

Aquilino FRANCISCO



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015281-0002**

**Signé le jeudi 08 octobre 2015**

**Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)**

Arrêté accordant à HERMITAGE - LES LOCATAIRES - SCI LES DAMIERS  
l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

## **A R R E T E n° 2015 -**

### **accordant à HERMITAGE – LES LOCATAIRES – SCI LES DAMIERS l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS,  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.510-1 à L.510-4 et R.510-1 à R.510-15 ;
- Vu** la nouvelle demande d'agrément, ainsi que les plans joints, présentés par HERMITAGE pour son propre compte et pour ceux de : LES LOCATAIRES et SCI LES DAMIERS, reçus en préfecture de région le 27/07/2015 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2015-266-0057 en date du 23/09/2015 portant ajournement de la décision d'agrément ;
- Vu** la lettre du groupe HERMITAGE en date du 01/10/2015 portant notamment sur l'engagement de présenter à la validation de l'EPADESA, dans le cadre de la complétude du dossier de demande de permis de construire, une notice architecturale actualisée et une notice technique complémentaire relative aux choix de conception des façades du bâtiment, puis en cours de chantier, de soumettre à l'accord des représentants, de la Ville de Nanterre et de l'EPADESA, plusieurs planches d'essai des matériaux de façades ;
- Sur** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

## **A R R E T E**

**Article Premier** : L'agrément prévu par les articles susvisés du code de l'urbanisme est accordé à HERMITAGE, LES LOCATAIRES et SCI LES DAMIERS, en vue de la réalisation à NANTERRE (92) – Quartier du Croissant – boulevard Pesaro, d'une opération de construction d'un ensemble immobilier à usage principal de locaux d'enseignement, pour un utilisateur déterminé : EDC Business School (école supérieure de commerce), d'une surface de plancher totale soumise à agrément de 5 876 m<sup>2</sup>.

**Article 2** : La surface de plancher totale accordée se compose comme suit :

Locaux d'enseignement :	3 391 m <sup>2</sup> (construction)
Locaux d'accompagnement :	1 963 m <sup>2</sup> (construction)
Bureaux :	522 m <sup>2</sup> (construction)

Ces surfaces constituent un maximum susceptible d'être réduit en application des dispositions d'urbanisme.

**Article 3** : Les locaux devront être utilisés uniquement en vue de l'exercice de l'activité définie à l'article 2.

**Article 4** : La délivrance du permis de construire étant subordonnée à l'ensemble des règles régissant la matière, la présente décision ne préjuge pas de cette délivrance et elle ne peut être opposée aux objections éventuelles touchant notamment l'implantation, les volumes, la densité, les nuisances, etc., qui pourraient être faites par les services chargés d'instruire la demande de permis de construire. Cette demande, à laquelle sera annexée une copie de la présente décision, devra être déposée dans le délai d'un an à compter de la date de décision, à l'échéance duquel la présente décision sera caduque.

**Article 5** : La présente décision sera notifiée à :

HERMITAGE  
1&3, avenue Marceau  
75116 PARIS

LES LOCATAIRES  
1-3, avenue Marceau  
75116 PARIS

SCI LES DAMIERS  
4, rue de Babylone  
75007 PARIS

**Article 6** : Le pétitionnaire qui désire contester cette décision peut, dans le délai de deux mois à compter de la notification, saisir le préfet de région d'un recours gracieux ou adresser un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'aménagement du territoire. Un tiers peut exercer le même recours durant le délai de deux mois suivant la publication. Ils peuvent également saisir, durant le même délai, le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux.

**Article 7** : Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région et dont une ampliation sera adressée au directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France.

Fait à Paris, le - 8 OCT. 2015

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris  
  
Jean-François CARENCO



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015280-0008**

Signé le mercredi 07 octobre 2015

**Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

ARRETE portant publication de la liste nominative des membres du Conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Ile-de-France



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

**SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES**  
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
Bureau des affaires générales

**ARRETE**

**portant publication de la liste nominative des membres du Conseil d'administration  
de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 modifié portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,
- VU** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU** le décret n° 2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,
- VU** les arrêtés des 26 juin 2015, 1<sup>er</sup> juillet 2015, 28 juillet 2015 et 25 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-1001 du 3 juin 2008 modifié portant publication de la liste nominative des membres du Conseil d'administration de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,
- VU** les délibérations des collectivités territoriales,
- VU** le procès-verbal du 29 juin 2015 relatif à la désignation par l'assemblée spéciale de membres du conseil d'administration de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,
- SUR** proposition du Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

.../...

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

#### **Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements :**

##### 1- Représentants de la Région Ile-de-France :

###### Titulaires :

M. Olivier THOMAS  
Conseiller régional

M. Hicham AFFANE  
Conseiller régional

Mme Aude EVIN  
Conseillère régionale

M. Denis WEISSER  
Conseiller régional

Mme Emmanuelle COSSE  
Vice-Présidente du Conseil régional

M. Mounir SATOURI  
Conseiller régional

M. Jean LAFONT  
Conseiller régional

M. Abdelali MEZIANE  
Conseiller régional

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE  
Conseillère régionale

Mme Stéphanie VON EUW  
Conseillère régionale

M. Denis GABRIEL  
Conseiller régional

M. Gilles BATTAIL  
Conseiller régional

Mme Faten HIDRI  
Conseillère régionale

###### Suppléants :

Mme Roseline SARKISSIAN  
Conseillère régionale

Mme Isabelle BERESSI  
Conseillère régionale

Mme Judith SHAN  
Conseillère régionale

Mme Michèle VITRAC-POUZOLET  
Conseillère régionale

M. Alain AMEDRO  
Conseiller régional

M. Jacques PICARD  
Conseiller régional

Mme Claire MONOD  
Conseillère régionale

Mme Francine BAVAY  
Conseillère régionale

M. François LABROILLE  
Conseiller régional

Mme Chantal BRUNEL  
Conseillère régionale

Mme Hamida REZEG  
Conseillère régionale

M. Jean-Luc SANTINI  
Conseiller régional

M. Bernard GAUDUCHEAU  
Conseiller régional

##### 2- Représentants des Départements de la Région d'Ile-de-France :

###### Titulaires :

Paris :  
M. Jean-Louis MISSIKA  
Conseiller de Paris

Seine-et-Marne :  
M. Xavier VANDERBISE  
Conseiller départemental  
de la Seine-et-Marne

###### Suppléants :

M. Ian BROSSAT  
Vice-Président du Conseil de Paris

M. Olivier LAVENKA  
Vice-Président du Conseil départemental  
de la Seine-et-Marne

Yvelines :	
M. Michel LAUGIER Conseiller départemental des Yvelines	Mme Marcelle GORGUES Conseillère départementale des Yvelines
Essonne :	
M. Michel BOURNAT Vice-Président du Conseil départemental de l'Essonne	Mme Brigitte VERMILLET Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Essonne
Hauts-de-Seine :	
M. Georges SIFFREDI Vice-Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine	Mme Nicole GOUETA Vice-Présidente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
Seine-Saint-Denis :	
Mme Corinne VALLS Vice-Présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis	M. Daniel GUIRAUD Vice-Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
Val-de-Marne :	
M. Pascal SAVOLDELLI Vice-Président du Conseil départemental du Val-de-Marne	M. Mohamed CHIKOUCHE Conseiller départemental du Val-de-Marne
Val-d'Oise :	
M. Arnaud BAZIN Président du Conseil départemental du Val-d'Oise	M. Xavier HAQUIN Conseiller départemental du Val-d'Oise

3 - Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements mentionnés au c du 1°- de l'article 6 du décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 modifié désignés en application des dispositions de l'article 3 - 1° du décret n° 2015-525 du 12 mai 2015, par les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le siège est situé dans les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, les maires des communes situés dans ces départements, non membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et la maire de Paris :

Titulaires :

M. Bruno BESCHIZZA  
Maire d'Aulnay-sous-Bois

M. Eric BERDOATI  
Président de la Communauté  
d'agglomération de Cœur de Seine

Mme Chantal CANALES  
Communauté d'agglomération  
de la Vallée de la Marne

M. Olivier KLEIN  
Président de la Communauté  
d'agglomération de Clichy-sous-Bois/  
Montfermeil

Suppléants :

M. Richard DELL'AGNOLA  
Maire de Thiais

M. Philippe PEMEZEC  
Communauté d'agglomération des  
Hauts-de-Bièvre

M. Eric CESARI,  
Président de la Communauté  
d'agglomération Seine-Défense

M. Stéphane PEU  
Communauté d'agglomération  
Plaine Commune

- 4 - Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements mentionnés au d du 1° - de l'article 6 du décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 modifié désignés en application des dispositions de l'article 3 - 2° du décret n° 2015-525 du 12 mai 2015, par les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le siège est situé dans les départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines et les maires des communes non membres de ces établissements situées dans les mêmes départements, à l'exception de celles faisant partie d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le siège est situé dans les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne :

Titulaires :

M. Olivier LEONHARDT  
Président de la Communauté  
d'agglomération du Val d'Orge

M. Dominique LEFEBVRE  
Président de la Communauté  
d'agglomération de Cergy-Pontoise

M. Francis CHOUAT  
Président de la Communauté  
d'agglomération Evry Centre Essonne

M. Maurice SOLIGNAC  
Communauté d'agglomération  
Saint-Germain Seine et forêts

Suppléants :

M. Paul MIGUEL  
Président de la Communauté  
d'agglomération de Marne-la-Vallée /  
Val Maubuée

N.

M. Georges PUGIN  
Président du syndicat d'agglomération  
nouvelle de Sénart en Essonne

M. Jacques BEAUDET  
Communauté d'agglomération  
Seine Essonne

**Article 2**

**Représentants de l'Etat :**

- 1 - Représentant désigné par le ministre chargé des collectivités territoriales :

Titulaire :

M. Laurent FISCUS  
Préfet, Secrétaire général pour les  
affaires régionales d'Ile-de-France

Suppléant :

M. Paul-Emmanuel GRIMONPREZ  
Adjoint au Secrétaire général pour les  
affaires régionales d'Ile-de-France

- 2 - Représentant désigné par le ministre chargé de l'urbanisme :

Titulaire :

M. Gilles LEBLANC  
Directeur régional et interdépartemental  
de l'équipement et de l'aménagement  
d'Ile-de-France

Suppléante :

Mme Véronique LEHIDEUX  
Adjointe au Directeur régional  
et interdépartemental de l'équipement et  
de l'aménagement d'Ile-de-France

- 3 - Représentant désigné par le ministre chargé du logement :

Titulaire :

M. Laurent GIROMETTI  
Directeur de l'habitat, de l'urbanisme  
et des paysages

Suppléante :

Mme Rachel CHANE SEE CHU  
Adjointe au Sous-Directeur  
de l'aménagement durable

4 - Représentant désigné par le ministre chargé du budget :

Titulaire :

M. Philippe PARINI  
Directeur régional des finances publiques  
d'Ile-de-France et du département  
de Paris

Suppléant :

M. Olivier MEILLAND  
Chef de bureau à la direction du budget

### **Article 3**

L'arrêté n° 2008-1001 du 3 juin 2008 modifié portant publication de la liste nominative des membres du Conseil d'administration de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France susvisé est abrogé.

### **Article 4**

Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 7 octobre 2015

Signé :

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Jean-François CARENCO



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015280-0010**

**Signé le mercredi 07 octobre 2015**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

ARRETE portant modification de l'arrêté n° 2010-1203 du 24 novembre 2010 modifié fixant la liste nominative des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome du Bourget



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES  
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS  
Bureau des affaires générales

**ARRETE**

**portant modification de l'arrêté n° 2010-1203 du 24 novembre 2010 modifié  
fixant la liste nominative des membres de la commission consultative  
de l'environnement de l'aérodrome du Bourget**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L571-13 et R571-70 à R571-80,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-658 du 16 juillet 2010 modifié fixant la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome du Bourget,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-1203 du 24 novembre 2010 modifié fixant la liste nominative des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome du Bourget,
- VU** les délibérations des Conseils départementaux de la Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise,
- SUR** proposition du Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, 2., d) de l'arrêté n° 2010-1203 du 24 novembre 2010 modifié fixant la liste nominative des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome du Bourget susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

*« d) Représentants des Conseils départementaux de la Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise (4) :*

*Seine-et-Marne*

*Titulaire : M. Jérôme GUYARD*

*Suppléante : Mme Andrée ZAIDI*

*Hauts-de-Seine*

*Titulaire : M. Sébastien PERROTEL*

*Suppléante : Mme Nicole GOUETA*

*Seine-Saint-Denis*

*Titulaire : Mme Zainaba SAID-ANZUM*

*Suppléante : Mme Corinne VALLS*

*Val-d'Oise*

*Titulaire : M. Michel AUMAS*

*Suppléant : M. Anthony ARCIERO »*

## **Article 2**

Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le Directeur de la sécurité de l'aviation civile nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et des préfectures des départements concernés et dont copie sera transmise aux membres de la commission ainsi qu'à :

- Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
- Madame la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,
- Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait à Paris, le 7 octobre 2015

Signé :

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Jean-François CARENCO